

INDEX D'ÉGALITÉ H/F

NEU-JKF Fevi

Conformément au décret n°2019-15 du 08 janvier 2019, l'index doit être calculé à partir de 4 ou 5 indicateurs (selon la taille de l'entreprise).

Cela donne une note sur 100 points.

Chaque société doit logiquement atteindre, au minimum 75/100, l'objectif de la mesure étant d'éradiquer les inégalités dans le monde du travail entre les hommes et les femmes.

La société NEU-JKF FEVI présente pour l'année 2022 un Index d'égalité professionnelle non calculable (le nombre maximal de points pouvant être obtenu étant inférieur à 75), suivant le détail ci-dessous :

Résultat obtenu par indicateur :

Ecart de rémunération	Non Calculable (Effectif des groupes valides inférieur à 40)
Ecart d'augmentations individuelles	35/35
Salariées augmentées au retour d'un congé maternité	Non calculable (Aucun retour de congé maternité)
Salariées parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10

Index d'égalité H/F 2022

Non Calculable

Nous sommes déterminés à l'améliorer en orientant notamment nos actions sur le thème de la mixité des métiers dans certaines filières et de l'accès des femmes aux plus hauts niveaux de responsabilité, et donc de rémunération, dans nos entreprises.

Nous sommes convaincus que la mixité est un levier de performance et d'attractivité puissant et il est donc de notre responsabilité de continuer à promouvoir les métiers de l'industrie auprès des femmes, notamment dans les écoles, d'aider nos collaboratrices à s'épanouir dans le Groupe et leur permettre de réaliser des parcours professionnels ambitieux.